

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

**Présents** : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, Mme Marie-Hélène CANCELÉ, M. Laurent DAROT, M. Patrick FERRÉ, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, M. Ali BAFFOU, Mme Anne BARBEROUSSE, Mme Anne-Laure DOUBLEIN, Mme Lisanne DE JONGE et M. Éric SARRAZI.

**Absentes, Excusées** : M. Henri CORBEL a donné procuration à M. Auguste FLORIO, M. Philippe FURLAN a donné procuration à M. Eric SARRAZI, Mme Laurence MARQUIS a donné procuration à Mme Lisanne DE JONGE, Mme Béatrice BAUDON est excusée.

### Ordre du jour :

- Délibérations
  - 1) Décision modificative du budget général
  - 2) Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat – Participation financière de la commune au sein du bloc communal
  - 3) Subventions aux établissements publics
  - 4) Subvention complémentaire à l'association CDIN (espace numérique)
  - 5) Tarifs d'occupation du domaine public
  - 6) Tarifs de location de l'espace de coworking
  - 7) Régularisation d'une prime annuelle pour un agent
  - 8) Remboursement des frais de vétérinaire engagés par un particulier pour un chat errant
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h32. Elle nomme Madame Anne-Laure DOUBLEIN secrétaire de séance et fait état des conseillers municipaux absente/excusés : M. Henri CORBEL a donné procuration à M. Auguste FLORIO, M. Philippe FURLAN a donné procuration à M. Eric SARRAZI, Mme Laurence MARQUIS a donné procuration à Mme Lisanne DE JONGE, Mme Béatrice BAUDON est excusée.

#### **1) Décision modificative du budget général**

Modification du budget général afin de pourvoir y intégrer une subvention DETR pour l'aménagement de la mairie.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

#### **2) Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat – Participation financière de la commune au sein du bloc communal**

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, la commune peut participer aux dossiers présentés par des particuliers pour les aider dans le financement de leurs travaux. Cette opération se fera conjointement avec la CCBHAP.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

#### Remarques :

- Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires ORT avec le programme Petites Villes de Demain PVD, la communauté des communes CCBHAP et les communes membres mettent en place un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat FIG.

- *Ce dossier a été établi en relation avec le Plan Départemental de l'Habitat et le cabinet retenu, avec un marché commun avec Lot-et-Tolzac, est SOLIHA.*
- *Ce programme est adressé aux ménages les plus modestes qui ne dépassent pas un certain revenu : 14 879 € pour une personne seule et 19 878€ pour un couple. 2600 ménages sur la CCBHAP pourraient être concernées.*
- *Aujourd'hui, 70% des plus de 80 ans sur le territoire occupent un logement seul de plus de 150 m<sup>2</sup>.*
- *L'aide est répartie ainsi qu'il suit :*
  - *87% du montant total par l'ANAH*
  - *13% par le bloc communal : \* 40 % par la CCBHAP (soit 5,2 % du montant total)*  
*\* 60 % par les communes (soit 7,8% du montant total)*
- *La CCBHAP est en charge de l'ingénierie et les travaux ne seront financés par le bloc communal que quand ils sont validés par la CCBHAP.*
- *Si une commune ne souhaite pas financer cette opération, les particuliers ne recevront que la part CCBHAP.*
- *Madame le Maire propose que nous commençons ce programme avec un crédit de 15 000 euros et on fera le bilan rapidement pour voir comment cela fonctionne.*

### **3) Subventions aux établissements publics**

Subvention annuelle pour la Caisse des école (140 000 €) et le CCAS (17 500 €).

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

### **4) Subvention complémentaire à l'association CDIN (espace numérique)**

Subvention de 650 € à CDIN pour compenser les frais engagés pour l'ouverture de l'espace numérique.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

### **5) Tarifs d'occupation du domaine public**

Validation des tarifs d'occupation du domaine public pour les déménagements, travaux, vente au déballage, cirques, redevances pour les marchés.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

Remarques :

- *Madame Lisanne DE JONGE demande pourquoi le prix est identique pour 1 jour ou 3 jours de fêtes foraines et vente au déballage par les associations hors commune ? Madame le Maire précise que c'est une question de fidélité avec les forains. Ils ont toujours été présents pour animer la St André. Concernant les associations hors communes on a peu de demandes. Si on met la durée ca va être compliqué car on va se retrouver avec de multiples tarifs.*
- *Madame le Maire rappelle que l'occupation du domaine public doit normalement être payée aussi sous les arcades mais que cela n'a jamais été demandé (jurisprudence de 1941).*
- *Les élus souhaitent garder la redevance d'occupation à 11 euros du m<sup>2</sup> à condition que la certitude de passage pour les personnes à mobilité réduite soit respectée.*
- *Les restaurants de la place des arcades nous ont fait part de leur difficulté à démonter les terrasses en hiver car cela les abime. Madame le Maire propose donc que les restaurants gardent le terrasses en place à condition que le dessous soit nettoyé et que les terrasses soient jolies en hiver.*
- *Madame le Maire rappelle que les éclairages sous les arcades sont à la charge de la commune.*

### **6) Tarifs de location de l'espace de coworking**

Pour être utilisé par les particuliers, le conseil doit définir des tarifs de location de l'espace numérique et des photocopies :

- Espace numérique : Openspace ½ journée : 5 €, Pass openspace 5 journées ou 10 ½ journées (à prendre sur un mois) : 40 €, Abonnement mensuel illimité : 150 €, Abonnement mensuel mi-temps : 80 €, Espace de réunion, écran par demi-journée (maximum 10 personnes) : 50 € ;
- Photocopies : Noir et Blanc A3 : 0,03 et A4 0,015 – Couleur A3 0,10 et A4 0,05

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

#### **7) Régularisation d'une prime annuelle pour un agent**

Prime versée à un agent qui n'a pas pu bénéficier de cette somme quand il était contractuel (pas mise en place dans le cadre du RIFSEEP).

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

#### **8) Remboursement des frais de vétérinaire engagés par un particulier pour un chat errant**

Un particulier, en accord avec la municipalité, a payé des frais vétérinaires d'un chat errant. Il demande aujourd'hui le remboursement de cette dépense pour un montant de 62,29 euros.

*Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abs : 0*

Remarque :

- *Il faudra rappeler au vétérinaire de faire attention aux animaux qu'il soigne. Il doit nous demander l'autorisation de stériliser les chats.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Le guide du routard « Vallée du Lot et Bastides » va être publié prochainement.*
- *Madame le Maire a rencontré Monsieur VIET, nouvel installé dans la zone artisanale de Piquemil, pour de la location de matériel. Il a obtenu une autorisation de sortie sur la route départementale mais avec une interdiction de tourner à gauche en direction de Cancon. Les clients devront aller à droite et faire le tour du rond-point.*
- *Le projet de le Tonnelle avance. On doit répondre à des appels à projets comme celui du Département le 3 juin, la Région le 30 juin et l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre Petites Villes De Demain le 30 mai. Nous n'avons pas encore de retour pour l'Etablissement Public Foncier.*
- *L'assemblée Générale les Plus Beaux Villages de France aura lieu du 20 au 22 mai 2022 à Salers.*
- *Madame le Maire s'est rendue à Navarrenx le 14 mai 2022 dans le cadre de l'assemblée générale des bastides d'Aquitaine. La bastide de Domme souhaite mettre Monflanquin à l'honneur et nous demande de leur fournir un visuel.*
- *Monsieur Eric SARRAZI informe que les vétérans du foot iront à Roussillon pour le tournoi des Plus Beaux Villages de France.*
- *Les investisseurs du projet de Piquemil viendront présenter leur projet en conseil municipal. Il s'agit d'habitat pour personnes âgées et de construction de maisons individuelles.*
- *La commission d'appel d'offre pour le choix du bureau d'études Petites villes de demain a eu lieu. Pour l'instant seul les entreprises non sélectionnées ont été contactées.*
- *Pollen inaugure la résidence le vendredi 20 mai 2022 et le GEM sa nouvelle exposition le 27 mai 2022.*
- *USM Rugby accueille Roussillon pour le match retour des phases finales*
- *Madame Aurore FLICHOT est arrivée le 1<sup>er</sup> mai en remplacement de Carole MOURLANE*
- *Madame le Maire informe les conseillers que suite à l'épidémie de la grippe aviaire, deux élevages ont été touchés.*
- *Les ronds-points ont été inaugurés officiellement le jeudi 12 mai. Certains élus nous ont précisé ne pas avoir reçu d'invitation.*

- *Suite à l'acquisition du jardin de la résidence Habitalys par la commune, 12 administrés ont souhaité investir les lieux pour en faire un jardin partagé.*
- *Madame le Maire informe le conseil que notre véhicule frigo a été volé aux services techniques le 13 mai 2022.*
- *Nous avons une demande d'installation pour un commerce saisonnier. La personne ne souhaite pas s'engager dans un dossier d'accessibilité et de sécurité. Madame le Maire ne délivrera pas d'arrête d'ouverture.*
- *Il va falloir harmoniser les demandes d'extension sur les rues avec des terrasses même si elles sont justifiées par la nécessité d'accessibilité aux commerces.*

Fin de séance 22h15